

MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Damien GAILLETON, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, M. Cyril MARLE, M. Philippe GRILLOT

Absents excusés : Mme Christine LEBON donne pouvoir à M. Jean-Louis FONTAINE
Mme Elisabeth GATARD donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE
M. Luc PLANCHARD donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD
M. Pascal BIZOUARNE donne pouvoir à M. Serge BULIN

Absents :
M. Loïc LAUBIER
M. Julien BONETTI

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte SURELLE

M. le Maire vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du 20 juin 2025
- 2) Projet de délibération participation employeur pour le contrat de prévoyance
- 3) Projet de délibération participation employeur pour le contrat de santé
- 4) Délibération du tarif du repas de fin d'année pour les aînés
- 5) Délibération des tarifs de location de la salle des fêtes au 1^{er} janvier 2026
- 6) Délibération des tarifs des concessions du cimetière
- 7) Vote du règlement du cimetière
- 8) Questions diverses

Ajout d'un point à l'ordre du jour

M. le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adoindre le point suivant à l'ordre du jour : la Convention Territoriale Globale 2025-2029.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

1) Approbation du Procès-Verbal du 20 juin 2025

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal du 20 juin 2025 et si des rectifications sont à apporter.

L'ensemble du conseil vote à l'unanimité le procès-verbal.

2) Projet de délibération participation employeur pour le contrat de prévoyance

M. le Maire indique que depuis novembre 2018, la collectivité participe au financement de la prévoyance à hauteur de 15 €.

La collectivité adhère à la convention de participation « prévoyance » obligatoire du centre de gestion de la Nièvre depuis le 01/01/2025. Le marché du CDG avec Relyens prend fin au 31/12/2025 et la MNT a remporté le marché au 01/01/2026.

M. le Maire propose que la somme accordée aux agents à hauteur de 15 euros soit maintenue et demande au conseil de voter.

Les membres du conseil présents après en avoir délibérés, votent à l'unanimité.

3) Projet de délibération participation employeur pour le contrat de santé

M. le Maire précise que les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents souscrivent. Sont éligibles à cette participation obligatoire les contrats et règlements en matière de santé remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label.

La collectivité, ayant par ailleurs choisi de mettre en place une convention de participation en complémentaire santé par délibération séparée, souhaite fixer le montant de sa participation employeur.

M. le Maire propose que la somme accordée aux agents soit à hauteur de 20 euros et demande au conseil de voter.

Les membres du conseil présents après en avoir délibérés, votent à l'unanimité.

4) Délibération 2025-21 du tarif du repas de fin d'année pour les aînés

La commission fête et cérémonie propose que le montant de la participation au repas des aînés, pour les personnes de - 70 ans, les conjoints et/ou les enfants des conseillers de + de 15 ans, soit de 28 euros.

Aussi, M. le Maire demande au Conseil Municipal de voter cette proposition.

Les membres du conseil présents après en avoir délibérés, votent à l'unanimité.

5) Délibération 2025-22 des tarifs de location de la salle des fêtes au 1^{er} janvier 2026

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la salle des fêtes qui resteront aux mêmes tarifs que ceux de l'année 2025, à savoir :

Location 2 jours :

Résident de la commune : 200 €

Résident hors commune : 300 €

Vaisselle : 30 €

Clim/ Chauffage : 0,50 €/kwh

Vin d'honneur : 80 €

6) Délibération 2025- 23 des tarifs des concessions du cimetière

M. le Maire propose de maintenir les tarifs pratiqués en 2025 pour l'année 2026.

Concession de terrain :

110 € pour une concession trentenaire

200 € pour une concession cinquantenaire

Concession au columbarium

300 € pour une concession de quinze ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité ces tarifs.

7) Délibération 2025-24 du règlement du cimetière

Les évolutions de la législation funéraire, ainsi que celles des pratiques et des modes d'inhumation, rendent nécessaires une nouvelle rédaction de ce règlement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'abroger le règlement intérieur du cimetière communal de 1879, d'approuver le nouveau règlement intérieur des cimetières communaux, et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Les membres du conseil présents après en avoir délibérés, votent à l'unanimité.

8) Délibération 2025-25 la Convention Territoire Globale 2025-2029

La délibération a pour objet la signature de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 entre la communauté de communes « Les Bertranges », la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Nièvre, ainsi que les mairies, qui au titre de leurs compétences, financent les accueils périscolaires.

Dans le cadre de leur politique en faveur du temps libre des enfants et des jeunes, les CAF contribuent en effet au développement et au fonctionnement des équipements de loisirs, dont les ALSH.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante, jointe en annexe à la présente délibération.

L'ensemble du conseil vote à l'unanimité.

9)-Questions diverses

• Réunion du SITS de Pouilly sur Loire :

M. FONTAINE, délégué au SITS, informe le Conseil que la dernière réunion, ayant à l'ordre du jour, la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport scolaire de Pouilly-sur-Loire, a été reportée faute d'un quorum suffisant.

Il a été proposé de reverser la somme excédentaire entre les communes du SITS, cela concerne 2 enfants pour Varennes-les-Narcy. Cependant, la délibération s'y affairant devra être prise avant le 05/12/2025.

- Les logements communaux de Sainte Hélène précédemment utilisés par M. DOS RAMOS et M. DIAZ ont été reloués respectivement à M. FASSONE et Mme COLLIN.
- Les jeux extérieurs ont été installés à Passy-les-Tours.
- Les travaux d'assainissement, la réhausse des tampons et la réhabilitation des réseaux, sont terminés.
- La réhabilitation des mares de la Verrinerie et de Dourdon par la Communauté de Commune « Les Bertranges » est reporté en 2026 pour cause de non attribution du marché.

- Les travaux de réfection des murs d'enceinte de l'école et les murs de la classe des CP sont terminés.
- Les travaux de voiries sont terminés, il ne manque que le bi-couche route de Chevenon (devant le château de Passy) qui passe en garantie.
- Les travaux du cimetière sont terminés.
- Pour raison de sécurité, il a été procédé à l'abattage du cèdre derrière la cantine scolaire. Un autre arbre sera planté.
- Le service de restauration scolaire a changé au 1^{er} septembre 2025. Le nouveau contrat a été passé avec l'ESAT de Veaugues. Il a été constaté un bien meilleur rapport qualité prix.
- Les colis de Noël pour les aînés sont en cours de préparation.
- La référente de la Gendarmerie appelle tous les mois pour s'informer des problèmes qu'il y aurait sur la commune.
- Un agent communal quitte l'effectif pour retraite.
- Point Marché Nocturne : Le conseil remercie Mme DE FIGUEIREDO et M. GAILLETON pour leur implication dans cet évènement.
Mme DE FIGUEIREDO souhaite changer le groupe musical afin de varier et propose de demander un devis au groupe intervenant pour le repas des aînés.
Mme DE FIGUEIREDO demande au conseil municipal de s'investir afin de pouvoir continuer ce temps fort de la commune, M. GAILLETON n'étant pas en mesure de poursuivre le projet jusqu'à juin 2026.
Mme SURELLE propose de définir dès ce jour une date provisoire pour le marché de 2026, la date retenue est le 27/06/2025 sous réserve de modification.
- Mme DE FIGUEIREDO informe le Conseil que de nombreux retours lui sont parvenus concernant le four de la salle des Fêtes, et propose que le projet d'achat d'un four professionnel soit envisagé au budget primitif 2026.
M. GRILLOT évoque l'achat d'un nouveau lave-vaisselle pour cette même salle, cependant, M le Maire l'informe que les consignes affichées doivent être respectées pour que celui-ci fonctionne bien.
- Suite à la proposition de M. le Maire de nommer les allées du cimetière pour faciliter la venue des usagers, il a été convenu que les allées seraient nommées par des noms d'arbre sauf la zone G, qui sera dédiée à des noms de fleurs en remerciement pour le travail de longue haleine, concernant la mise à jour du fichier des concessions, effectué par Mme GATARD.
M. GRILLOT propose que les pancartes fixées dans le cimetière soient en bois.
Des demandes de devis seront effectuées dans ce sens ainsi qu'en métal afin de pouvoir comparer.
- M. GRILLOT demande si le réseau d'eau pour les travaux du centre bourg peut être changé.
M. le Maire explique que la demande concernant le réseau d'eau a déjà été effectuée en 2022 et que le remplacement des réseaux vieillissants n'est pas prévu par le SIAEP ; seules les bouches à clé seront mises à la côte. Une relance est possible et sera faite avant les travaux.

- M. GRILLOT souhaite connaitre le devenir de l'étang de Sourdes, M. le Maire précise que la réhabilitation se fera en 2026, après étude de la faisabilité par la communauté de communes « Cœur de Loire ». L'étang serait reclassé en zone humide avec l'installation d'un parcours pédagogique.
- Mme DE FIGUEIREDO demande si les frais de dossier du prêt pour le budget assainissement, comme il avait été demandé au dernier conseil, ont pu être défafqués. M. le Maire l'informe que cela n'a pu être réalisé et que les taux d'emprunts jugés trop élevés par M. BIZOUARNE sont bien conformes à la conjoncture actuelle.

La séance a été levée à 19h30

Le secrétaire de séance,
Bénédicte SURELLE

Le Maire,
Alain BAUGET

